

REGLEMENT GRAPHIQUE

CHOLET
PLAN 1 / 8



Prescrit le 18 septembre 2017

Adopté le 19 mai 2025

Approuvé le 16 février 2026

Annexé à la délibération,
Monsieur le Président

atelierurbanova
urbanisme & architecture

Limite communale

Limite parcellaire

Bât dur

Bât léger

ATTITRE INFORMATIF

Zone humide - Enjeu Faible

PRESCRIPTIONS

Arbre à protéger

Patrimoine bâti à protéger

Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

Linéaire commercial

Hale protégée - Enjeu Fort

Hale protégée - Enjeu Modéré

Boisement protégé

Espace boisé classé à protéger ou conserver

Carrière

Centralité Commerciale

Zone Périphérique Commerciale

Emplacement réservé

OAP sectorielle "Densification urbaine"

OAP sectorielle "Extension urbaine"

Zone de protection des cours d'eau

Zone humide - Enjeu Moyen

Zone humide - Enjeu Fort

1AUUE

1AUH

1AUHZ

1AUY

1AUYZ

2AUE

2AUH

2AUHZ

2AUY

A

AE

Agv

AL

Ap

Ar

AT

Av

AY

N

Nd

Nhb

Nhy

UA

UBh

UC

UE

UEg

UY

UYc

UYt

UYz

0

250

500 m

Echelle 1:5000

Fonds de plan : cadastre Etalab 09/2025

Emplacements réservés		
Commune	N°	Libellé
CHOLET	1	Aménagement d'un carrefour RD753
CHOLET	10	Piétonnier bord de Maine
CHOLET	11	Chemin station - coust 1
CHOLET	15	Bandes bordes isère ville
CHOLET	2	Vieux cloître V.C.22
CHOLET	9	Piétonnier bord de Maine